RÈGLEMENT 1400-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « P1 » À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE M-502 //

Consultation écrite

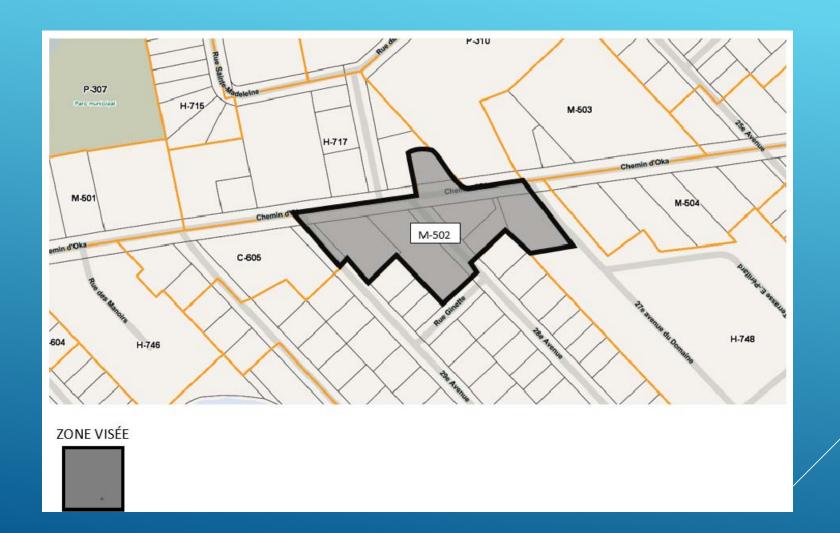
Ce projet de règlement vise à modifier la grille des spécifications M-502 afin de permettre l'ajout de la classe P1, soit la classe institutionnel, notamment pour permettre les garderies.

RÈGLEMENT 1400-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « P1 » À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE M-502

► ARTICLE 1-.

La grille des spécifications de la zone M-502 est modifiée afin de permettre la classe d'usage « P1 » et ce, tel qu'indiqué à l'annexe « A » du présent règlement.





CONSULTATION ÉCRITE

Vous pouvez faire parvenir tous commentaires et questions aux adresses suivants:

- Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac-Service de l'urbanisme 3000, chemin d'Oka
 Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
- ▶ urbanisme@vsmsll.ca